



Séance extraordinaire du 25 mars 2026

Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix

Cette séance extraordinaire est sous la présidence de monsieur Michaël Pilote, maire de Baie-Saint-Paul et préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, à 15h30, et suivant la Loi.

Sont présents les maires et conseiller suivants :

MM. Serge Bilodeau, maire	Petite-Rivière-St-François
Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Carl Gilbert, maire	Saint-Urbain
Gaston Duchesne, conseiller	Baie-Saint-Paul

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Monsieur Pilote souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents et procède à la lecture du projet d'ordre du jour:

### **Ordre du jour**

#### **Ouverture**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. FRCN : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
3. FRR – FDEÉS : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

### **OUVERTURE**

Monsieur Michaël Pilote constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. Il confirme que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 25 mars 2026 a été dûment signifié à chacun des membres du conseil de la MRC de Charlevoix au moins trois jours avant le jour de ladite séance et ce, conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec*.

### **SE-2026-01 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture du projet d'ordre du jour, l'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Serge Bilodeau et adoptée unanimement.

### **SE-2026-02 2- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS**

**ATTENDU** l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 10 juillet 2025 concernant la délégation du Fonds



de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) pour l'exercice 2025-2026, et que celle-ci est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025;

**ATTENDU** la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;

**ATTENDU** l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à divers projets d'entreprises étudiés dans le cadre du FRCN;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable aux entreprises suivantes, dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Construction d'un terrain de soccer synthétique	Ville de Baie-Saint-Paul (FR2603-150)	100 000 \$
Optimisation et automatisation des processus administratifs	Microbrasserie Charlevoix (2007) inc. (FR2603-847)	18 995 \$
Structurer et optimiser les outils collaboratifs et processus numériques	Le Festif! (FR2603-845)	15 000 \$
Structurer une stratégie numérique performante pour les PME	MRC de Charlevoix MRC de Charlevoix-Est	14 888 \$
Automatisation et modernisation des équipements et processus	À chacun son pain (FR2603-846)	50 000 \$
Implantation des tablettes électroniques	Agence pour vivre chez soi (FR2603-840)	24 345 \$
Projet de structuration de produits touristiques de niche à haut potentiel Nature et plein-air	Association touristique de Charlevoix inc. (FR2603-848)	35 000 \$
Ligne de production gazéifiée	Hydromel Charlevoix (FR2603-841)	35 000 \$
Automatisation, productivité et innovation patrimoniale	Papeterie Saint-Gilles (FR2603-851)	40 000 \$



Implantation d'un nouveau POS et amélioration de la présence en ligne	Les Bonyeuses (9372-0761 Québec inc.) (FR2603-849)	10 000 \$
---	--	-----------

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à confirmer auprès du Secrétariat de la Capitale-Nationale (SCN) que plus de 70 % de l'enveloppe disponible pour 2025-2026 est engagé (somme totale engagée au 31 mars 2026 équivalente à 834 400 \$) et que la MRC doit par conséquent recevoir 50 % de l'enveloppe disponible pour 2025-2026, soit 249 316 \$.

### **SE-2026-03 3- FRR – FDEÉS : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS**

**ATTENDU QUE** le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir les entreprises d'économie sociale qui génèrent des retombées sur le territoire de la MRC (Fonds de développement des entreprises en économie sociale - FDEÉS);

**ATTENDU QUE** le FDEÉS est financé par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU** la recommandation formulée par le comité d'analyse pour le financement d'un projet en économie sociale dans le cadre du FDEÉS;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gaston Duchesne et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable à l'entreprise suivante, dont le projet est recommandé dans le cadre du FDEÉS, et ce, selon les modalités établies suivantes :

<b>Projet</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Aide financière accordée</b>
Bonification de l'expérience multimédia « Entre pitoune et dynamite » - Goélette Saint-André	<b>Musée maritime de Charlevoix</b> (Dossier no E2603-839)	FRR - FDEÉS (2026) 15 000 \$  FLI 5 000 \$

**QU'**un prêt de 5 000 \$ dans le cadre du FLI soit accordé au promoteur, selon les modalités convenues dans le cadre d'un contrat de prêt.

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.



#### 4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

#### SE-2026-04 5- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Serge Bilodeau et adoptée unanimement. Il est 15h40.

\_\_\_\_\_  
Michaël Pilote  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Karine Horvath  
Directrice générale et greffière-trésorière